COMPTE RENDU REUNION CONSEIL DU 22 MAI2014 A 20H30

L'an deux mille treize le vingt deux mai à 20H30, le conseil municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme SERRES Marie-Claude, Maire.
Etaient présents :
Lionel FILET, Josiane RECLUS, Lionel LACOMBE, Séverine HIVERT, Philippe COLLAS, Ludivine TOSON, Sandrine BERTHOME, Claude BECQUET, Corinne BOSC, David MARZELLE, Pauline CRODERY, Geoffrey ROBERTS, Ghislaine LAVANDIER.
Absent excusé : Laurent GONTHIER

Des sujets devant être traités au plus tôt, pour répondre à des demandes, mais aussi avant la fin de l'année scolaire pour préparer la rentrée 2014/2015, l'ordre du jour a donc été modifié en conséquence.
Approbation du nouvel ordre du jour. Le conseil valide le nouvel ordre du jour à l'unanimité.
Lecture du conseil municipal du 24 avril 2014. Le conseil à l'unanimité approuve le dernier conseil.

A l'ordre du jour :
- **D/91 ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES ACHAT ENERGIES**
- **FOYER MUNICIPAL MAITRISE OEUVRE**
- **DESIGNATION DE DELEGUES AU SD24 POUR LA CAB**
- **D/92 DESIGNATION REPRESENTANT CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées)**
- **D/93 DESIGNATION D'UN REPRESENTANT TITULAIRE ET UN SUPPLEANT AU CISPD (conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance)**
- **D/94 REMBOURSEMENT REPAS CANTINE**
- **ELECTION PERMANENCE BUREAU DE VOTE**
- **DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DANS LES 14 COMMISSIONS DE LA CAB**
- **D/95 MODIFICATION REGLEMENT INTERIEUR RESTAURANT SCOLAIRE**
- **D/96 PARTICIPATION ECOLE SAINT JOSEPH 2014 SUR PREVISION BUDGETAIRE**
- **D/97 SUBVENTION ASSOCIATIONS 2014**
- **COMPTE RENDU S.I.A.E.P. (Josiane RECLUS)**
- **COMPTE RENDU S.I.V.O.S. (Séverine HIVERT)**
- **COMPTE RENDU S.I.A.S. (P. COLLAS)**
- **COMPTE RENDU S.M.B.G.D. (L. FILET)**
- **COMPTE RENDU SYND MIXTE 3 BASSINS (L. LACOMBE)**
- **PRET DES ANCIENS TABLES ET CHAISES DU FOYER**
- **LECTURE COURRIER DU COLLECTIF DU PORT**
- **INFORMATION SUR PLUI**

D/91ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES ACHAT ENERGIES

Madame le Maire indique qu'après avoir pris contact avec un des responsables de la branche « contrôle des concessions » du SDE24, pour des compléments d'informations et précisions sur l'adhésion au groupement d'énergies ; il s'avère qu'à l'étude de nos factures de gaz sur les 4 points de consommations communales :

- le montant annuel estimé de l'adhésion serait de 150€ /an (consommation annuelle en 2013 de 300Mw)
- l'économie réalisée devraient atteindre 2500 à 3500€ /an pour un coût annuel en 2013 de 23 210€.

Et indique de plus que :
- la commune de Le Fleix a des besoins en matière d'achat d'énergie, de fourniture et de service en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,

- la mutualisation peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment obtenir des meilleurs prix,
- les syndicats départementaux d'énergies (SDE24, SYDEC, SDEEG, SDEE47 et SDEPA) s'unissent pour constituer un groupement de commande, avec des personnes morales de droit public et de droit privé, pour l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,
- le groupement est constitué pour une durée illimitée,
- pour satisfaire ces besoins sur des bases de prix compétitifs, il sera passé des marchés ou des accords-cadres,

Sur proposition de Madame le Maire, et après avoir entendu son exposé, le conseil municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- *l'adhésion de la commune de le Fleix au groupement de commande pour l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique pour une durée illimitée,*
- *d'autoriser Madame le Maire à signer l'acte constitutif du groupement joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,*
- *de mandater les Syndicats Départementaux d'Energies, cités précédemment, pour solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives à différents points de livraison,*
- *d'approuver la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement conformément à l'article 7 de l'acte constitutif et d'imputer ces dépenses sur le budget de l'exercice correspondant,*
- *de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenues, les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune de le fleix est partie prenante,*
- *de s'engager à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la commune de le Fleix est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget.*

FOYER MUNICIPAL MAITRISE ŒUVRE

Madame le Maire indique qu'afin de réaliser les travaux nécessaires à la réhabilitation du foyer municipal, il est nécessaire de prendre un maître d'œuvre.

Pour ce faire, un marché par procédure adaptée a été lancé. Un avis d'appel public à la concurrence a été fait sur le journal d'annonces légales le Démocrate de Bergerac.

La date de remise des offres était le 9 mai 2014 à 12H. Huit maîtres d'œuvres ont déposé des plis.

La commission d'appel d'offre a procédé à l'ouverture des plis le lundi 12 mai à 9H.

Après étude des différentes offres et en fonction des critères choisis, le candidat retenu est :

SARL FORMA 3 + - JL POSSEMATO – 4 rue Fénelon 24100 BERGERAC

Sur les critères suivants :

Estimation des travaux avec options : 530 000.00€ HT

Taux de rémunération : 7.50 % avec mission OPC.

Taux de TVA 20%

Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

DESIGNATION DE DELEGUES AU SD24 POUR LA CAB

Les délégués désignés sont : Lionel LACOMBE, Laurent GONTHIER.

D/92 DESIGNATION REPRESENTANT CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées)

Dans le cadre du renouvellement des instances de travail de la CAB, le conseil doit désigner des délégués pour :

- la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT),
    - est désignée : Marie-Claude SERRES

D/93 DESIGNATION D'UN REPRESENTANT TITULAIRE ET UN SUPPLEANT AU CISPD (conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance)

Dans le cadre du renouvellement des instances de travail de la CAB, le conseil doit désigner des délégués pour :

- le conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD) sont désignés : titulaire Josiane RECLUS
  Suppléant Lionel FILET

D/94 REMBOURSEMENT REPAS CANTINE

Tenant compte du règlement intérieur (remboursement à partir de 4 jours d'absence au restaurant) et de la délibération du conseil municipal du 9 sept 2013 - D/36

Les repas au restaurant scolaire seront remboursés pour : Mme MORALES Delphine Enseignante Ecole primaire publique – domiciliée : 4 impasse de Fonseque 24520 SAINT SAUVEUR.

- Remboursement de 7 repas enseignants à Mme MORALES.

Soit 7 X 4.5370 = 31.76 €

Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

ELECTION PERMANENCE BUREAU DE VOTE

08H - 10H00 : - SERRES Marie-Claude - BECQUET Claude - ROBERTS Geoffrey - LAVANDIER Ghislaine

10H - 12H00 - HIVERT Séverine - TOSON Ludivine - MARZELLE David

12H00 - 14H00 - RECLUS Josiane - COLLAS Philippe - GONTHIER Laurent

14H00 - 16H00 : - SERRES Marie-Claude - CORDERY Pauline

16h00 - 18h00 : - SERRES Marie-Claude - LACOMBE Lionel

DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DANS LES 14 COMMISSIONS DE LA CAB

Ci-joint en annexe

D/95 MODIFICATION REGLEMENT INTERIEUR RESTAURANT SCOLAIRE

A compter de la rentrée 2014/2015, des modifications doivent être apportées au règlement intérieur du restaurant scolaire, pour la tarification des enfants avec PAI, les nombres de repas pris hors forfait annuel, les piques niques, et sorties scolaires.

Madame le maire présente le règlement modifié qui sera applicable à la rentrée scolaire 2014/2015.

Enfants scolarisés et prenant leur repas au restaurant scolaire

Le paiement des repas se fera sur la base d'un forfait mensuel payable au secrétariat de la Mairie entre le 1er et le 10 de chaque mois – mensuellement, tous les deux mois et trimestriellement.

Sont pris en compte 144 jours d'école y compris les sorties scolaires.

Tarifs : BASE CALCUL

Cas 1)➔ 34 € mensuel pour enfants résidant communes de LE FLEIX, FRAISSE et MONFAUCON.

Cas 2)➔ 39 € mensuel pour enfants résidant hors regroupement.

Base :- 144 jours d'école en moyenne (source Education Nationale)

Calculs : Cas 1) : (2.3612 cts € X 144 jours d'école)/10 mois soit 34 € mensuel.

Cas 2) : (2.7084 cts € x 144 jours d'école)/10 mois soit 39 € mensuel.

Enfants scolarisés avec P.A.I. (projet d'accueil individualisé) et prenant leur repas au restaurant scolaire

- portage repas occasionnels :
    - 34€/ mois pour communes le Fleix, Fraisse, Monfaucon,
    - 39€/mois hors regroupement communes.
- portage du repas tous les jours :
    - 12€/mois (pour charges personnel, matériel et locaux) pour communes le Fleix, Fraisse, Monfaucon,
    - 17€/mois hors regroupement communes.

Enseignants titulaires ou remplaçants réguliers

(Base 10 mois d'école ou 36 semaines de 4 jours – 144 jours d'école)

Pour raison de service les repas des enseignants devront être pris entre 12H15 et 13H15. (Sortie du réfectoire à 13H15)

Présence au restaurant :

- **4 jours** par semaine – (36 semaines X 4 jours = 144 jours)
    - **65€ mensuel** (4.5139X144)/10 mois)
- **3 jours** par semaine – (36 semaines X 3 jours = 108 jours)
    - **49€ mensuel** (4.5370 X 108)/10 mois)
- **2 jours** par semaine – (36 semaines X 2 jours = 72 jours)
    - **33€ mensuel** (4.5833 X 72)/10 mois)

A NOTER :

REMBOURSEMENT REPAS :

Enseignants :

- tout repas non pris, pour raison professionnelle et /ou médicale uniquement, sera déduit du forfait mensuel à partir de 4 jours consécutifs.

Enfants :

- déduction à partir de 4 jours consécutifs d'absence.

(Présentation obligatoire d'un certificat médical).

- en cas de séjour – classe transplanté de + 2 jours – les repas seront remboursés aux familles.

Tarifs repas occasionnels : MAXIMUM 25 repas par an, pour :

- Repas enfants hors forfait mensuel et intégration des maternelles : 2.80 €
- Repas adulte hors forfait mensuel (enseignants, intervenants et stagiaires) …. 4.50 €

Le conseil après en avoir pris connaissance émet un avis favorable à l'unanimité.

PARTICIPATION ECOLE SAINT JOSEPH 2014 SUR PREVISION BUDGETAIRE

Madame le Maire informe le nouveau conseil qu'au budget primitif 2014, un montant de participation au frais de fonctionnement de l'Ecole privée Saint-Joseph sous contrat d'association a été voté comme suit :

- solde 2013 soit 8785 € pour conformité avec la convention signée avec l'école en 2008.
- Attribution d'un forfait 2014 de 25000€ en attendant la signature d'une nouvelle convention suite au changement de municipalité (avant le 30 juin).
- Soit un total de 33 785€ pour 2014.

Le conseil prend acte de la décision prise, en attendant la délibération sur une nouvelle convention, qui sera prise annuellement en fonction des possibilités budgétaires.

D/ 96 SUBVENTION ASSOCIATIONS 2014

Chaque année des subventions sont attribuées aux associations de la commune qui en ont fait la demande et ont fournies les justificatifs financiers de leurs activités.

Des montant ont été prévus au budget primitif et il est nécessaire de re délibérer pour valider ces montants.

- ASSOCIATION NAVIDOR	20 €
- ASSOCIATION SPORT POUR TOUS	1 200 €
- ASE FRELONS	286 €

- TELETHON 30 €

Concernant les autres associations, les montants seront attribués ultérieurement après fourniture des justificatifs.

Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

D/97 PRET DES ANCIENNES TABLES ET CHAISES DU FOYER

Les anciennes tables et chaises du foyer municipal étant stockées en réserve, il est proposé de les prêter gracieusement :

- aux habitants de la commune,
- aux associations communales,
- aux communes limitrophes,

Qui en feront expressément la demande.

Les habitants de la commune et associations communales ne devront en aucun cas sortir les chaises du territoire communal.

Les communes avoisinantes devront avoir une autorisation écrite de la Municipalité.

La Fondation John BOST bénéficie comme cela est de coutume d'une autorisation spéciale.

Dans tous les cas les tables et chaises ne seront prêtées que sous réserve d'enlèvement et de dépose.

L'enlèvement du matériel ne pouvant se faire qu'aux heures ouvrables de la mairie, un personnel sera présent pour établir un bon et contrôler le matériel au départ et à la restitution.

Une caution sera demandée de :

- 5 € par tables,
- 2 € par chaises empruntées.

Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

S.C.O.T. SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

Le syndicat mixte SYCOTEB va lancer une enquête publique sur le SCOT schéma de Cohérence Territoriale. Cette enquête publique aura lieu du 10 juin au 11 juillet 2014 inclus. Le dossier d'enquête sur le projet de SCOT et le registre pour que les habitants puissent s'exprimer sera à la disposition du public, aux jours et heures d'ouverture du secrétariat.

Le commissaire enquêteur sera présent à la Mairie :

- Vendredi 13 juin de 14H00 à 16H45
- Mardi 1er juillet de 9H00 à 12H00

LECTURE COURRIER DU COLLECTIF DU PORT

Mme le Maire donne lecture au conseil de la lettre du « collectif de la rue du Port » M. CUZZUOL.

Au vu du dossier des noms de rues établi après de longues concertations, et des différents courriers échangés, le conseil à L'unanimité décide de maintenir l'appellation de cette rue de « la passagère ».

DIVERS

COMPTE RENDU S.I.A.E.P. (Josiane RECLUS)
COMPTE RENDU S.I.V.O.S. (Séverine HIVERT)
COMPTE RENDU S.I.A.S. (P. COLLAS)
COMPTE RENDU S.M.B.G.D. et S.D.E.24 (L. FILET)
COMPTE RENDU SYND MIXTE 3 BASSINS (L. LACOMBE)
Le Maire,